

L'ordre du jour de cette réunion a été largement dicté par l'actualité du moment :

- Nomination d'un nouveau secrétaire général du Conseil d'Etat,
- Nomination d'un nouveau garde des sceaux,
- Recours de M. Marc-Antoine devant la CEDH et ses perspectives.

Le conseil syndical s'est aussi penché sur quelques questions sensibles en matière d'hygiène et de sécurité et d'action sociale.

Rencontre du nouveau garde des sceaux :

A la suite de son courrier du mois de mai dans lequel Fabienne Corneloup sollicitait, au nom du SJA, un rendez-vous avec Mme Taubira, garde de sceaux nouvellement nommée, un rendez-vous a été fixé au jeudi 28 juin auquel se rendront Fabienne Corneloup, Naila Boukheloua, Florence Cayla, Hélène Bronnenkant et Julien Dufour.

Ce rendez-vous sera l'occasion de sensibiliser la ministre sur les grandes problématiques qui font l'actualité de la juridiction administrative et de se renseigner sur l'état d'avancement des réformes envisagées par le nouveau gouvernement qui pourraient impacter la juridiction administrative, à savoir :

- Sur la dispense de conclusions du rapporteur public : demander l'abrogation du chapitre Ier du décret n°2011-1950 du 23 décembre 2011 ou, à tout le moins, une réduction de son champ d'application.
- Sur le droit de timbre : demander que soit envisagée sa suppression, notamment au regard de l'effet de cette réforme sur les contentieux sociaux.
- Sur les contentieux sociaux : demander des précisions sur le projet du nouveau gouvernement et indiquer l'opposition du SJA au projet du Conseil d'Etat de les faire juger par un juge unique avec dispense de conclusions du rapporteur public.
- Sur le contentieux des étrangers :
 - insister sur la nécessité d'étudier l'impact de tout projet de réforme sur la juridiction administrative afin de la doter, si nécessaire, de moyens supplémentaires et de ne pas renouveler l'expérience désastreuse de la loi du 16 juin 2011 ;
 - demander de supprimer la dernière phrase du 2^e alinéa du III de l'article L.512-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile relatif aux audiences foraines à proximité des centres de rétention, non encore mise en œuvre, auxquelles s'oppose la grande majorité des membres de la juridiction administrative.
- Sur les moyens de la juridiction administrative : insister sur la nécessité de doter davantage les juridictions administratives en moyens en personnels (magistrats et agents de greffe) notamment lorsque de nouveaux contentieux sont créés ou lui sont attribués.

- Sur le projet de doter les CAA de compétences de premier et dernier ressort : la sensibiliser sur les raisons de l'opposition de principe du SJA.
- Sur l'unité de la juridiction administrative : informer sur les souhaits du SJA sur ce point.

Entretien du 14 juin avec le nouveau secrétaire général du Conseil d'Etat :

Fabienne Corneloup, Naïla Boukheloua, Danièle Déal et Julien Dufour ont rencontré M. Seners, secrétaire général du conseil d'Etat nouvellement nommé accompagné de Mme Helmlinger. Cette réunion, qui était une première prise de contact, a été l'occasion d'aborder les sujets suivants :

Vos représentants ont demandé la diffusion :

➤ **d'une information sur les modalités de mise en œuvre de la revalorisation du statut issue des décrets n° 2012-724 et n° 2012-725 du 9 mai 2012**, le SJA étant saisi de demandes individuelles tant sur l'accès à l'échelon spécial de premier conseiller que l'accès aux nouveaux échelons fonctionnels de président et sur l'accélération des avancements au premier et deuxième échelons de conseiller.

Le secrétariat général a proposé de diffuser une information aux conseillers concernés en attendant que la DRH prenne les arrêtés d'avancement d'échelon en question.

Concernant l'accès à l'échelon spécial, le secrétaire général a indiqué que l'arrêté relatif à la fixation du contingentement, dont le pourcentage devrait se situer à un niveau ouvrant son accès à tous les premiers conseillers remplissant les conditions, est en cours de finalisation et devrait être signé durant l'été. Les nominations aux nouveaux échelons fonctionnels de président devraient aussi avoir lieu cet été pour une prise de fonction effective en septembre prochain.

➤ comme en 2011, **d'une circulaire sur l'arrivée en juridiction des nouveaux magistrats afin de réaffirmer la mi-norme**, le SJA ayant souhaité sensibiliser le secrétariat général sur la situation des nouvelles magistrates dont la minorme a pu parfois être tronquée en raison d'un congé maternité intervenu pendant les six premiers mois de leur prise de fonction.

Sur la question des **congés maternités**, il a été convenu qu'il s'agissait d'un vrai sujet, dépassant les conditions de prise de fonction des nouveaux magistrats, sur lequel il convient de prendre date pour résoudre les dysfonctionnements récurrents constatés en juridiction.

➤ de **la circulaire sur l'évaluation**, étant rappelé qu'il serait opportun qu'elle comprenne, cette année, deux nouveaux sujets :

- Un paragraphe rappelant qu'un rapporteur public ne saurait être évalué en fonction du nombre de dispense proposé ni se voir fixer des objectifs chiffrés à ce sujet, cette recommandation figurant déjà, à la demande du SJA, dans la circulaire du secrétaire général du 28 décembre 2011.

- Un paragraphe énonçant clairement que si l'entretien déontologique peut se dérouler à l'occasion des entretiens d'évaluation, ainsi que le recommande la circulaire du secrétaire général du 27 janvier 2012, celui-ci ne pourra se dérouler qu'une fois l'entretien d'évaluation terminé.

➤ pour la première fois, **d'une circulaire sur les modalités de mutations** fixant un modus operandi permettant d'éviter que les magistrats concernés se voient contraints de

préparer l'audience de rentrée à la fois dans leur juridiction de départ et dans leur juridiction d'arrivée, ce qui arrive chaque année pour certains d'entre eux.

Sur cette question, le secrétaire général estime qu'une circulaire n'est pas le vecteur le plus approprié. Il souhaite conserver un temps de réflexion pour rechercher la meilleure manière de faire passer ce message.

Vos représentants ont sensibilisé le secrétaire général sur les questions suivantes :

➤ **la revalorisation de la grille indiciaire** en rappelant que toutes les attentes des magistrats n'avaient pas trouvé de réponse dans les décrets du 9 mai 2012 et que le combat syndical n'avait donc pas cessé notamment en ce qui concerne la création d'un échelon supplémentaire au grade de conseiller et la perte d'attractivité du grade de président P1-P4 dont l'échelon terminal plafonne à la HEBbis comme l'échelon spécial nouvellement créé de premier conseiller.

➤ **la prime de rapporteur public** dont le montant n'a pas été réévalué depuis plusieurs années, doit être revalorisée d'autant qu'il a été constaté, suite au dernier CSTACAA que le nombre de chambre à 3 rapporteurs a augmenté dans beaucoup de juridictions.

➤ **le nombre des chambres à 3 rapporteurs** pour lequel on a demandé qu'un état statistique soit effectué en ce qui concerne le mois de septembre 2012.

➤ les difficultés rencontrées encore maintenant par les magistrats pour **être indemnisés des commissions** qu'ils président.

➤ la revalorisation du prix de **rachat des RTT**.

➤ la **dématérialisation** des procédures et le travail juridictionnel collaboratif :

- Sur la dématérialisation il a été annoncé que le calendrier de la généralisation de la dématérialisation des procédures – basculement toute juridiction, tout contentieux – serait vraisemblablement retardé de quelques mois, la généralisation initialement annoncée pour le 1er janvier 2013 étant sans doute prématurée compte tenu notamment de contraintes techniques.

- En ce qui concerne le travail juridictionnel collaboratif dématérialisé (TJC), qui prend d'ailleurs des formes différentes d'une juridiction à l'autre, voire d'une chambre à l'autre, on a rappelé les griefs formulés par des magistrats l'expérimentant et demandé des informations sur l'état d'avancement du questionnaire anonyme qui avait été annoncé au dernier CHS, un bilan d'étape s'avérant indispensable compte tenu de l'importance des griefs rapportés.

➤ **le budget de l'action sociale et les tickets restaurants** en renouvelant notre demande récurrente de voir le Conseil d'Etat demander au ministère de l'intérieur de reprendre la charge financière des prestations sociales accordées aux agents de greffe sur l'enveloppe de l'action sociale des magistrats administratifs. Son attention a été attirée sur le refus opposé à la présidente du TA de Melun d'accorder aux magistrats de ce tribunal des tickets restaurants alors que cette juridiction remplit désormais les critères d'attribution définis par le CAS.

➤ Le secrétaire général s'est dit préoccupé par les difficultés rencontrées par les magistrats souhaitant effectuer leur **mobilité**. Il souhaite, à l'issus des travaux du groupe de travail, qu'une démarche spécifique soit effectuée sur cette question afin d'en faciliter l'exercice.

➤ **le projet de décret réformant le concours complémentaire**, désormais dénommé « recrutement direct », nous a été remis à notre demande. A ce sujet, le secrétaire général a indiqué que si son adoption prend du retard, les nouvelles modalités entreraient en vigueur pour le concours de 2014 au lieu de 2013.

Le concours interne est calqué sur le concours externe déjà existant sauf en ce qui concerne l'épreuve de dissertation qui est remplacée, en interne, par une épreuve de note administrative. Une épreuve écrite et une épreuve orale sont ajoutées dans les deux concours (externe et interne) : il s'agit d'un « questionnaire appelant des réponses courtes sur des sujets juridiques, institutionnels ou administratifs » et d'un oral sur « le parcours du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer le métier de magistrat administratif et à en respecter la déontologie ».

➤ Le secrétaire général estime que le calendrier de mise en œuvre des réformes préconisées par les groupes de travail, notamment par le **groupe de travail présidé par le président Schilte**, pourrait prendre un peu de retard compte tenu, notamment, des effets induits par les échéances électorales en cours et de la nécessité de travailler de concert avec le **groupe de travail Arrighi de Casanova** sur les compétences des CAA en 1er ressort.

Avenir du rapporteur public :

Le SJA, représenté par Florence Cayla, participera à une table ronde organisée le 28 juin 2012 à l'Université Paris-Ouest, Nanterre-la Défense, sur l'affaire dite « Marc Antoine ». Cette affaire Marc Antoine est annonciatrice de bouleversements sur le fonctionnement des juridictions administratives :

La Cour EDH est de nouveau saisie de la question de la compatibilité de l'institution du rapporteur public avec l'article 6-1 de la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. **L'angle d'attaque est aujourd'hui la rupture de l'égalité des armes, selon la théorie des apparences, en ce que le rapporteur public a accès à la note du rapporteur, au projet de jugement et participe à la séance d'instruction.**

Florence Cayla interviendra en faveur de la préservation de cette institution qui constitue la signature de la juridiction administrative et dont la remise en cause ne pourrait qu'avoir des effets désastreux sur son fonctionnement.

Enquête sur l'ergonomie du poste de travail et la fatigue visuelle (CHSCT du 22 juin 2012) :

Une enquête sur l'ergonomie du poste de travail et la fatigue visuelle, sous forme de questionnaire anonyme (questionnaire ci-joint en annexe 2), a été lancée dans quatre juridictions (CAA Bordeaux, TA Besançon, TA Cergy-Pontoise, TA Marseille).

Le SJA a regretté que ce questionnaire n'ait pas été soumis au CHSCT avant.

Surtout, l'ensemble des organisations syndicales qui participaient au CHSCT ont estimé que l'enquête purement médicale ne correspondait pas au champ d'une enquête sur le travail collaboratif et la dématérialisation notamment parce qu'elle envisage de façon très insuffisante l'ergonomie de l'ensemble du poste de travail dans un environnement et des pratiques dématérialisées et qu'**elle ne prend pas en compte la question des rythmes de travail dans un contexte de forte concentration sur des documents électroniques.**

Le SJA a insisté, durant la séance, sur la nécessité pour l'administration de rappeler aux agents les bonnes pratiques dans la mise en place et le fonctionnement d'un poste de travail informatisé ergonomique. A ce titre, la direction des services informatiques s'est engagée, sur proposition du secrétaire général du Conseil d'Etat à diffuser une fiche sur ce sujet.

Il a été décidé de soumettre d'abord au prochain CHSCT du 23 novembre les résultats de l'enquête et de **constituer un groupe de travail sur l'extension de son champ d'investigation et sa généralisation à l'ensemble des juridictions.**

Sécurité suite à l'augmentation des actes violents des justiciables (CHSCT du 22 juin 2012) :

Les derniers incidents ont eu lieu au TA de Strasbourg, au TA de Toulon et au TA de Paris.

Les premières réponses consistent à porter plainte, assurer une formation aux agents d'accueil et proposer un suivi médical et psychologique aux collègues victimes. L'administration envisage également de créer un correspondant « sécurité » dans chaque juridiction évoqué par le rapport « Dubreuil ». Les syndicats participant au CHSCT ont objecté la multiplication des correspondants, qui dilue ou éparille les responsabilités.

Il a été rappelé l'importance de procéder à **une déclaration d'accident de service** en cas d'agression, notamment pour que l'agent victime puisse faire valoir ses droits en cas de manifestation post-traumatique différée par rapport à l'incident.

Vos représentants du SJA au CHSCT demanderont, en outre :

- s'il est possible d'avoir un retour d'expérience des agents de greffe sur leur formation à l'accueil.
- qu'une circulaire portant sur « ce qu'il faut faire en cas d'agression d'un agent » soit élaborée et diffusée aux chefs de juridictions. Elle comporterait les coordonnées précises des services en charge **d'orienter éventuellement l'agent vers un soutien psychologique et la marche à suivre pour assurer de manière effective la protection juridique de l'agent désireux d'en bénéficier** (prise en charge de l'avocat en cas de poursuites pénales à la suite du dépôt de plainte).

Point sur le groupe d'action sociale :

Ce groupe de travail, qui est une émanation du CAS (comité d'action sociale) est appelé à se réunir 5 fois. Les thèmes étant les suivants

- accompagnement des agents à demi-traitement et longue maladie,
- accompagnement des agents en difficulté et accompagnement psychologique,
- hébergement,
- révision du quotient familial pour les prestations de la fondation d'Aguesseau,
- aides aux familles et aux enfants.

Durant ces réunions votre représentant SJA, Jean-Francis Villain, a soulevé deux questions sensibles qui n'étaient pas à l'ordre du jour :

- Il a demandé où en était la demande de **remboursement, par le ministère de l'intérieur, des crédits d'action sociale qui sont attachés à la masse salariale des agents de greffe.** La seule réponse apportée a été que les services du CE y travaillaient...
- Il est intervenu sur le sujet de la **restauration collective** sur la base des données chiffrées figurant dans le budget de l'action sociale :

Votre représentant a effectivement constaté que la restauration est hors du champ des discussions du groupe de travail alors qu'elle **représente le principal poste budgétaire** de l'action sociale **(671 000 euros sur 800 000 euros environ).**

- sur cette somme de 671 000 euros, moins du quart (moins de 180 000 euros) revient aux TA et CAA. Le reste est destiné au CE et à la CNDA. Sur cette somme de 180 000 euros, aucune donnée n'est apportée en ce qui concerne les sommes versées pour les magistrats et les agents de greffe.

- Environ 2/3 de cette somme (121 000 euros) est consacré aux subventionnements de restaurants administratifs par le biais de crédits délégués aux chefs de juridiction. **Le reste (moins de 57 000 euros) sert à financer les tickets restaurants.**

En ce qui concerne l'hébergement des magistrats qui se rendent au CFJA, ils peuvent se rendre à l'hôtel Ibis de Montreuil sans que l'on sache s'il existe une convention avec cet hôtel. Pour les magistrats en formation initiale, Il existe également des possibilités d'hébergement en résidences relevant du ministère de l'intérieur, de la fondation d'Aguesseau ou du ministère de la défense. Mais ces résidences sont d'accès difficile et leurs tarifs sont élevés.

Votre représentant a demandé que des accords soient formalisés avec plusieurs hôtels afin de bénéficier de tarifs préférentiels ainsi que le pratique, par exemple, la Cour des comptes pour les magistrats financiers en formation. Cette formule pourrait également constituer une alternative pour les magistrats en formation initiale.

Il a été décidé d'évoquer de nouveau toutes ces problématiques avec le Secrétaire Général du Conseil d'Etat pour obtenir enfin des avancées significatives en la matière.

Agenda de vos représentants du SJA :

1. depuis le conseil syndical du 14 mai 2012 :

- 22 mai 2012 : Réunion du groupe de travail « action sociale » (émanation du CAS),
- 24 mai 2012 : Réunion du groupe de travail « mobilité »,
- 4 juin 2012 : Visite du TA de Clermont-Ferrand,
- 6 juin 2012 : Réunion du groupe de travail « action sociale » (émanation du CAS),
- 7 juin 2012 : Visite de la CAA et du TA de Nancy,
- 7 juin 2012 : Réunion du groupe de travail « mobilité »,
- 7 juin 2012 : Rendez-vous avec M. Sauvé, Vice-Président du Conseil d'Etat,
- 13 juin 2012 : Réunion du groupe de travail « action sociale » (émanation du CAS),
- 14 juin 2012 : Rendez-vous avec M. Séners, le secrétaire général du Conseil d'Etat nouvellement nommé,
- 14 juin 2012 : Rencontre du SJF et de l'USM,
- 22 juin 2012 : CHSCT,

2. agenda provisoire des prochaines échéances :

- 28 juin 2012 : Table ronde organisée à l'Université Paris-Ouest, Nanterre-la Défense,
- 28 juin 2012 : Rendez-vous avec Mme Taubira, garde des Sceaux,
- 3 juillet 2012 : CSTACAA,
- 5 juillet 2012 : Réunion du groupe de travail « mobilité »,
- 5 juillet 2012 : Réunion du groupe de travail « action sociale » (émanation du CAS),

- 13 juillet 2012 : Réunion du groupe de travail « action sociale » (émanation du CAS),
- 4 septembre 2012 : CSTACAA,
- 11 septembre 2012 : Rencontre du SJF et de l'USM,
- 17 septembre 2012 : CS,
- 24 septembre 2012 : Rendez-vous avec M. Séners, le secrétaire général du Conseil d'Etat.

Le secrétaire général
Naïla Boukheloua